



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, 11 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PREMIER MINISTRE ET LA MINISTRE DE LA CULTURE ANNONCENT DE NOUVELLES MESURES POUR SOUTENIR L'EMPLOI ARTISTIQUE ET CULTUREL ET AMELIORER L'ACCES DES INTERMITTENTS AUX CONGES MALADIE ET MATERNITE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Le Premier ministre a rencontré ce matin aux côtés de Mme Roselyne BACHELOT, ministre de la Culture, les organisations syndicales du secteur de la culture.

La Culture figure parmi les secteurs les plus touchés par la pandémie de Covid-19. Comme il s'y est engagé depuis le début de la crise, le Gouvernement poursuit l'accompagnement des acteurs qui subissent la fermeture des lieux culturels depuis le 29 octobre 2020.

Dans ce cadre, le Gouvernement a décidé d'intensifier le soutien à l'emploi artistique et culturel pour préserver le tissu culturel partout en France et favoriser la reprise rapide de l'offre culturelle le moment venu. Ainsi, le Premier ministre et la ministre de la Culture ont annoncé la mobilisation de 20 millions d'euros supplémentaires, qui viendront s'ajouter aux 30 millions d'euros déjà prévus pour 2021 au titre du plan de relance, afin de renforcer le soutien aux équipes artistiques. Ces aides permettront de remplir trois objectifs essentiels : soutenir financièrement les équipes artistiques les plus fragiles (compagnies de danse et théâtre, ensemble musicaux...), renforcer les résidences d'artistes et aider les équipes artistiques en région à préparer la reprise (préparation de spectacles et répétitions) et accompagner les jeunes diplômés du spectacle vivant qui arrivent sur un marché du travail sinistré.

La réunion a aussi été l'occasion d'échanger sur la situation des intermittents qui bénéficient jusqu'au 31 août 2021 d'une prise en charge par l'assurance chômage au titre de « l'année blanche ». Une mission a été confiée à André GAURON pour dresser un diagnostic de la situation des intermittents au 31 août 2021 et proposer une réponse adaptée aux intermittents. Aucune piste n'est à ce jour écartée, le Gouvernement s'appuiera sur les conclusions de la mission, attendues pour fin mars, pour concerter avec les organisations syndicales les solutions qui seront mises en œuvre.

Par ailleurs, le fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle (FUSSAT), mis en œuvre pour accompagner les intermittents qui ne peuvent

bénéficiaire du dispositif de l'année blanche, sera réabondé de 10 millions d'euros, ce qui le portera en 2021 à 17 millions d'euros.

Enfin, faute d'activité professionnelle suffisante, certains intermittents rencontrent des difficultés pour atteindre les seuils fixés permettant l'ouverture de droits aux prestations maternité, maladie ou affections de longue durée. Pour assurer la protection de chacune et chacun pendant la durée de la crise sanitaire, la réglementation sera provisoirement modifiée afin que les intermittents du spectacle conservent pendant cette période leurs droits à congés maladie et maternité.

Le Gouvernement, et au premier rang la ministre de la Culture, continuera d'être aux côtés du secteur culturel tout au long de la crise sanitaire, avec pour objectif de retrouver le plus rapidement possible le chemin des lieux culturels et d'accompagner la création artistique et les acteurs qui portent haut la culture en France.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr